

EDUCATION. CREATION EN COURS, le nouveau dispositif culturel destiné aux collèges et écoles

EDUCATION. « Création en cours », les artistes en résidence dans les écoles. La ministre de la culture, Audrey Azoulay a confirmé vouloir la mise en place dès janvier 2017, d'un nouveau dispositif permettant la résidence



d'artistes dans les établissements scolaires. La culture affirme ainsi grâce à la volonté du gouvernement, sa vocation éducative, ciment social auprès des plus jeunes. Dans écoles et collèges, les élèves pourront suivre les avancées de projets culturels en création au sein des établissements. Le projet a été formulé, avec calendrier de mise en pratique, dans une circulaire datée du 17 octobre 2016 à l'adresse des directeurs régionaux des affaires culturelles (DRAC).

100 artistes de tous horizons (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, audiovisuel...) seront invités en résidence dans collèges et écoles (du CM1 à la 6ème) « **les plus éloignés de la culture** ». La ministre présente le double enjeu de ce dispositif : « démocratiser la culture et l'éducation artistique tout en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes artistes ». Pour réussir la réception des projets de création auprès des élèves, chaque artiste se verra disposer d'un budget de 11 000 euros afin d'inviter les élèves à réaliser dans une interactivité féconde, une œuvre collective avec l'artiste résident.

La ministre précise aussi le rôle de la culture dans la prise de conscience citoyenne et républicaine chez les jeunes français : il s'agit ainsi « de vivre l'expérience de la création, au plus près des artistes, dans le cadre de l'école qui est le lieu par excellence de l'égalité républicaine et de la construction de la citoyenneté ».

APPEL A CANDIDATURES... jusqu'au 10 novembre 2016. Pour permettre la réalisation au début de l'année prochaine des premiers dispositifs « Création en cours », les Ministères de la culture et de l'Education nationale lancent un appel à candidatures destinés aux jeunes artistes diplômés des établissements d'enseignement supérieur du secteur culturel, notamment des écoles sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication. [Délai pour déposer son dossier de candidature : le 10 novembre 2016. Les candidats sélectionnés seront désignés le 18 novembre suivant.](#)

VISITER le site création en cours pour candidature... :

<http://creationencours.fr/index.php/envoyer-ma-candidature/>

—

A suivre.